



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

CCAS de FLOURENS dont le siège social est situé à Mairie 31130 FLOURENS représenté par Monsieur le Président Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Dûment habilité,

Et

Madame Karine BESSAGNET entrepreneur individuel, dont le siège social est situé au 9 rue du sentier du lac 31130 FLOURENS.

Les parties se sont rapprochées et ont convenu de ce qui suit :

Article 1 : Objet

Par l'intermédiaire de cette convention, le CCAS de FLOURENS mandate Karine BESSAGNET afin d'assurer des ateliers Equilibre et des ateliers Mémoire à destination des personnes seniors.

18 ateliers Equilibre et 2 sessions de 18 ateliers Mémoire seront dispensés entre septembre 2023 et juillet 2024 à raison de 2 rencontres par mois pour chaque atelier.

Les ateliers Equilibre se dérouleront 2 jeudis par mois de 11h à 12h et les ateliers Mémoire les 2 autres jeudis de 9h à 10h30 puis de 10h30 à 12h (les deux séances seront assurées si le nombre d'inscrits nécessite cette organisation afin d'optimiser les conditions de chaque rencontre).

Les ateliers Equilibre pourront accueillir jusqu'à 10 personnes et les ateliers Mémoire jusqu'à 12 personnes.

Un nombre de 5 participants minimum est requis afin que ces ateliers puissent être mis en place.

Article 2 : Engagements du CCAS de FLOURENS

Le CCAS de FLOURENS s'engage à :

- communiquer par différents biais (panneau lumineux, journal « Regards », envoi de mails, forum des associations, affichage...) auprès des personnes susceptibles de participer à ces ateliers,
- mettre à disposition les salles qui accueilleront ces ateliers,
- verser le règlement de la facture annuelle de l'ensemble des ateliers d'un montant de : 2610€ dont 1800€ (2x900€) pour les ateliers Mémoire et 810€ pour les ateliers Equilibre.

Article 3 : Engagements de Karine BESSAGNET

Karine BESSAGNET s'engage à :

- participer au forum des associations afin de présenter les ateliers,
- élaborer des ateliers Equilibre et Mémoire diversifiés et adaptés au public accueilli,
- accueillir les participants avec bienveillance, dans respect de chacun et dans le respect des mesures barrières si la situation sanitaire l'exige,
- dispenser les ateliers Equilibre et Mémoire dans les lieux et aux horaires convenus avec le CCAS de FLOURENS,
- présenter la facture correspondant aux ateliers Equilibre et Mémoire dispensés sur la période septembre 2023 - juillet 2024.

En cas de faute de l'une des parties, il pourra être mis fin au partenariat, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours, sans préjudice de demande de Dommages et Intérêts.

Fait à Flourens, le

En deux exemplaires originaux (signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »)

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Président du CCAS de FLOURENS

Karine BESSAGNET
Entrepreneur individuel